







# LETTRE D'INSTRUCTIONS DES TROIS ORDRES

Par les ordres de Sa Majesté par les  
Lettres Brevés de Sa Majesté du  
septième Mars mil six cent  
quatre-vingt-trois.

Vous ne savez pas, Monsieur, que  
vous n'avez pas de quoi vous en  
faire, et que vous n'avez pas de  
quoi vous en faire, et que vous n'avez pas  
de quoi vous en faire.



# LETTRÉ

A MM. LES DÉPUTÉS

DES TROIS ORDRES,

*Pour les engager à faire nommer par les  
Etats-Généraux, à l'exemple des Anglois,  
une Commission chargée d'examiner la  
cause des Noirs.*

---

Vous ne croirez pas, avec les Colons, qu'il  
soit indiscret de parler & d'écrire, pour sauver,  
toutes les années, la vie de cinq cent mille  
hommes.

---



THE

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO





# LETTRE

*A MM. les Députés des trois Ordres de  
la Nation.*

MESSIEURS,

Des hommes sages, l'élite d'un peuple sensible, écouteront sans doute favorablement tous ceux qui leur parleront en faveur de l'humanité. Vous vous devez à vous-même & à l'Etat de régler le sort, de veiller sur les jours de tous les hommes quelconques qui vivent sous la domination françoise.

Tels sont mes titres pour m'adresser à vous, tels sont ceux des infortunés dont j'entreprends la défense.

Il n'est pas douteux que les Noirs des colonies, qui n'ont d'autre idiôme que le nôtre, qui sont gouvernés par nos Loix & ne communiquent qu'avec nous, ne dussent être mis au rang de nos concitoyens. Il n'est pas douteux qu'ils ne soient beaucoup plus utiles à la Nation & au Gouvernement

que les cultivateurs européens, puisque les planteurs ont prouvé, dans leur Mémoire aux Notables, que les Colonies dont les Noirs sont les seuls laboureurs, rapportent infiniment plus, à population égale, qu'aucune province de France, & rendent à l'Etat près de la moitié de leurs revenus (1).

Quelqu'injuste que soit l'esclavage, quelque soit la nécessité de l'abolir, même pour notre intérêt, on ne peut sans doute le détruire que par degrés; mais il est un autre abus plus funeste, que rien ne peut excuser, & dont la continuation nous rend, à chaque instant, coupables de nouveaux crimes, celui du commerce esclave; inutile, quoiqu'en disent ses partisans, à l'entretien de la population dans les Colonies, & qui fait périr tous les ans (on en a des preuves authentiques) plus de 500 mille Noirs.

Dès que l'on parle d'abolir la Traite, les Colons, qui veulent être crus exclusivement dans leur propre cause, & traitent d'insensés déclamateurs tous ceux qui ne sont pas de leur avis, parce qu'ils n'ont

---

(1) 45 pour 100 suivant les Colons qui évaluent à 120 millions les productions de Saint-Domingue où il n'y a pas en tout 400 mille ames.

rien à leur répliquer , les Colons s'écrient qu'il est des maux nécessaires pour en éviter de plus grands , & que l'on détruiroit , par-là , les Colonies , dont la ruine entraîneroit celle de la Nation , sans répondre directement à tous leurs sophismes. L'obligation d'abolir la Traite sera suffisamment démontrée si l'on parvient à prouver ;

1°. Que nous excitons *seuls* la plupart des guerres entre les Princes negres , & que l'abolition de la Traite sauveroit la vie à une foule de matelots , à un nombre infini de Noirs ;

2°. Que le commerce de la Traite est ruineux pour la Nation ;

3°. Que les Colonies peuvent se passer de la Traite , comme l'expérience l'a démontré.

4°. Qu'il est nécessaire d'abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies , & que l'on ne peut remédier aux abus sans nombre que l'on y voit tant que la Traite & l'esclavage subsisteront ;

5°. Que les Negres sont maltraités dans nos Isles , & que l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort ;

6°. Qu'il est aisé de prévenir les révoltes

qu'entraîneroit, suivant les Colons, l'abolition de la Traite.

Malgré tous les efforts des Colons (1), bientôt, Messieurs, personne ne doutera d'aucunes de ces vérités, dont on voit les preuves les plus fortes, fondées sur des faits & des calculs incontestables, dans l'Ouvrage de M. Frossart & dans celui de M. Clarkson, sur les défavantages de la Traite que l'on vient de traduire en françois. Vos occupations importantes ne vous permettent pas une aussi longue lecture, & je me bornerai ici à quelques observations sur les assertions précédentes qui suffiront peut-être pour les prouver.

1°. *Nous excitons seuls les guerres entre les Princes Negres, &c.*

A qui faut-il s'en rapporter sur l'article de la Traite, ou aux Colons qui se croient intéressés à la maintenir, & n'ont jamais vu l'Afrique, ou à des gens qui ont un vé-

---

(1) Il n'y a point de sophismes que les Colons n'emploient pour se justifier. L'un d'eux, M. Sanadon, propose sérieusement, à la fin de sa brochure, pour améliorer le sort des Noirs, de ne plus appeler les Esclaves esclaves, parce qu'alors, dit-il, (quoiqu'ils fussent toujours esclaves) on ne les regarderoit plus comme tels.

ritable intérêt à ce commerce, & qui écrivent sur les lieux mêmes, à tous les facteurs Européens, par exemple, établis sur les côtes de Guinée, qui ont fait la Traite toute leur vie, & peuvent seuls nous apprendre ce qui en est? A MM. *Barbot, de Brue, Moor*, & cent autres, François, Anglois, de toutes les Nations. Ouvrez leurs journaux, vous y verrez qu'une partie de nos esclaves nous est fournie par des brigands qui enlèvent, sur les chemins & dans les champs, les hommes isolés, & les enfans qu'ils y rencontrent, & ne se mettent en campagne que *lorsqu'ils attendent les Européens*; que cependant la plupart des Noirs que nous achetons sont des prisonniers de guerre, & que les Princes d'Afrique, qu'ils nomment, n'entreprennent ces guerres que pour se procurer des marchandises d'Europe, & n'attaquent leurs voisins que lorsque les Blancs *les font avertir de l'arrivée de leurs Navires*; que ces guerres toujours très-sanglantes, font quelquefois répandre beaucoup de sang, sans faire de prisonniers, ils en citent des exemples; & que souvent pour se procurer cent esclaves, les Blancs font tuer ou blesser plus de mille Noirs. On prouvera aux Colons que les Africains n'ayant point de

haute culture , leurs esclaves font beaucoup moins malheureux que les nôtres , & leurs maîtres bien moins cruels , puisqu'il y a des pays en Afrique , tels qu'à *Sherbro* , où il est défendu par les Loix de répandre de sang. Mais quand il seroit vrai ( ce qui ne l'est pas ) que les Noirs que nous portons dans nos Isles , méritent tous l'esclavage , quel droit avons nous d'en faire périr près de la moitié , car on fait que sur 25 mille que nous enlevons par an à l'Afrique , il n'en existe pas 15 mille au bout de l'année ? Quel droit ont nos Négocians de leur faire souffrir des tortures cruelles à bord de leurs vaisseaux où ils sont enchaînés pendant deux ou trois mois , & n'ont pour respirer qu'un espace de *dix-huit* pouces carrés chacun , ou pour peu qu'il fasse de gros tems , ils nagent plusieurs jours dans la fange , & dans un air si pestilentiel , que les Blancs prennent des maladies affreuses , en le respirant quelques instans. Et que l'on ne dise pas que l'on peut faire des réglemens pour que l'on en porte moins à-la-fois , car les Colons conviennent eux-mêmes qu'alors le Commerce cesseroit , parce que les Négocians seroient obligés de les vendre si chers , qu'ils ne trouveroient plus d'acheteurs. Les Maures , disent

les Colons , si nous abandonions la traite , s'empareroient de nos comptoirs , & feroient notre Commerce. Qui ne fait que les Turcs & les Maures , ne font point travailler les Noirs à la terre , & qu'ils n'en ont que pour leurs fériails ? Il n'est pas plus vrai de dire que les Anglois qui veulent abolir la traite chez eux , (1) augmenteroient leur traite & leur culture , car nous verrons que notre culture ne diminueroit pas , ou du moins *fort peu* , & *pour peu de tems*.

Clarkson a prouvé en Angleterre , & il en est de même en France , puisque les

(1) Les Colons assurent que les Anglois font semblant de vouloir abolir la traite , pour nous persuader de l'abolir en effet , comme si une société aussi nombreuse , aussi bien composée que de celle des amis des Noirs en Angleterre , auroit pu méditer dans le secret un projet aussi peu honnête ; comme si leurs Colons qui s'écrient comme les nôtres , qu'on les fera égorger par leurs Negres , auroient pu ignorer ce projet ; comme si les Anglois qui ont réclamé contre la traite bien avant nous , avoient pu deviner qu'il se formeroit à Paris une Société sur le modele de la leur. Ainsi quand la plupart des Etats-Unis d'Amérique ont défendu chez eux l'importation des Esclaves , c'étoit une ruse pour nous affaiblir. Que d'absurdités l'intérêt fait avancer ! On va voir d'ailleurs , que dans le cas même où les Anglois continueroient à faire la traite , nous gagnerions beaucoup à l'abolir.

circonstances font les mêmes , Clarkson a prouvé qu'il périt tous les ans plus du cinquieme des Matelots que l'on emploie à la traite , & cinq fois plus que dans le Commerce des Indes , le plus meurtrier de tous (1) , il y a eu l'année passée des révoltes à bord de quatre Négriers François , dont deux ont été brûlés par les Noirs ; que d'hommes ont péri dans ces incendies , dans ces révoltes , & dans les combats où ces malheureux ont été faits prisonniers ! Une preuve incontestable que nous excitons *seuls* ces combats , c'est qu'il est *avéré* que pendant la dernière guerre , où la traite étoit nulle , tous les Peuples de Guinée étoient en paix , & que les Noirs courtiers d'esclaves , aujourd'hui si riches , étoient obligés d'y cultiver la terre pour vivre ; il n'y a donc rien de moins fondé que les assertions des Colons , & de M. Malouet , qui affirment que quand la traite seroit abolie , » il y auroit autant de guerres , » autant d'esclaves en Afrique , & que nous » transportons les nôtres d'un esclavage

---

(1) Sur 910 Matelots employés à la traite , dans un an , il en périt 200 ; & sur 910 employés dans un an , au Commerce des Indes , & il n'en périt que 37.

» très-dur dans un esclavage plus modéré ». Et il est évident au contraire que nous excitons seuls les guerres entre les Princes nègres, & que l'abolition de la traite sauveroit la vie à une foule de Matelots, à un nombre infini de Noirs.

II°. *Le commerce de la traite est ruineux pour la Nation.*

On fait que les Anglois nous portent le tiers de nos esclaves. Ils enlèvent donc tous les ans à la nation le tiers des 43 millions que ces esclaves coûtent par année aux Colons. On ne peut nier que notre commerce maritime ne pût être beaucoup plus considérable, & que si nos Armateurs ne manquoient de Matelots, ils n'entreprissent plusieurs navigations dont s'emparent les étrangers qui abondent dans nos rades. La traite, en faisant périr tous les ans le cinquième des Matelots qu'on y emploie, hommes si utiles à leurs semblables, fait donc perdre encore à l'Etat le produit de l'industrie de tous ces Matelots pendant le reste de leur vie, ce qui est très-considérable, & le fret de beaucoup de navires nègriers qui reviennent à vuide des Colonies;

la traite, qui est un commerce très-désavantageux, puisque plusieurs d'Armateurs s'y sont ruinés, a fait perdre de plus à l'État, depuis quatre ans, 9 millions 600 mille livres, employés pour encourager le trafic de l'espece humaine.

Quand même on seroit obligé de dédommager les Armateurs nègriers, si la construction de leurs bâtimens les empêchoit ( ce qui n'est pas probable ) de les faire servir à un autre commerce, il en coûteroit beaucoup moins à l'État pour abolir la traite, que pour la continuer. En effet, nous n'avons pas cent vaisseaux qui fassent ce commerce, & l'un portant l'autre, ils ne coûtent pas certainement 200 mille livres chacun; en supposant qu'ils les valussent, ce ne seroit que 20 millions, dont l'intérêt n'est que 500 mille l.; & il en coûte tous les ans au Gouvernement 2,400,000 livres pour la traite. Au reste, loin d'y perdre, il est démontré que le commerce gagneroit à ce qu'on l'abolît, & que nos manufactures n'en souffriroient pas; l'on trouve en Guinée du coton, du riz, du café, de l'ivoire, de la poudre d'or, des épices, de superbes bois de teintures, mille denrées précieuses que nous allons chercher plus

loin, & que nous aurions en Afrique à beaucoup meilleur marché. Quoi qu'on puisse dire de la paresse des Nègres, ils se sont mis d'eux-mêmes à couper des bois de teinture, dès que les Anglois leur en ont demandé. Il n'est donc pas douteux que ne pouvant plus se passer de nos superfluités, auxquelles ils sont accoutumés, ils ne nous fournissent, & même *sur le champ*, pour avoir les produits de nos manufactures, tous les obets dont j'ai parlé, & beaucoup d'autres. *Le trafic de la traite est donc ruineux pour la nation, parce qu'il coûte au Gouvernement, & ne peut que nuire au commerce & aux manufactures.*

III°. *Les Colonies peuvent se passer de la traite.*

On fait que le climat de la Guinée est le même que celui des Antilles, que la Guinée est même plus malsaine, parce qu'il y a beaucoup de marais, & que l'on a desséché une partie de ceux des Antilles. Une preuve qu'elle est plus mal-saine, c'est que les blancs y ont beaucoup plus de maladies que dans nos isles; cependant la population augmente en Guinée, & même dans

les Antilles , parmi tous les Nègres libres , c'est un fait que l'on ne peut nier. *Les Colonies pourroient donc se passer de la traite , & ne se dépeupleroit pas , si les noirs y étoient menés plus doucement ;* & il est évident qu'ils seroient menés plus doucement , dès que les blancs y auroient intérêt , & ne pourroient plus les remplacer par d'autres. Les Colons , dit M. Malouet , étant alors moins riches , ne pourroient plus faire la même dépense , & cela nuiroit aux manufactures. Nous verrons peut-être que les Colons ne seroient pas moins riches ; mais , en supposant qu'ils le fussent , les Nègres , dans le nouveau systême de douceur , ne seroient-ils pas en revanche gagner beaucoup à ces manufactures ? Si on abolissoit la traite , on seroit obligé , sans contredit , de leur donner un jour de la semaine pour eux , en supposant que sur 600 mille noirs qui gémissent dans nos fers , il n'y en eut que le quart , 150 , qui travaillassent pour eux ce jour-là ( on fait qu'ils emploient en vêtemens , en ornemens , presque tout l'argent qu'on leur donne ) , ils gagneroient au moins chacun un escalin ( 10 sols de France ) ; ce qui formeroit tous les ans une somme de trois millions 900 mille livres , laquelle



feroit vivre plus de quinze mille Manufacturiers à 14 sols par jour. *Donc les manufactures ne perdroient pas à l'abolition de la traite.*

Voyons maintenant si les Colons eux-mêmes y perdroient. On fait que le terrain & le climat à la Jamaïque sont absolument les mêmes qu'à Saint-Domingue ; & les Anglois y citent plusieurs habitations, où l'on a employé pour la culture du sucre, & avec succès, l'usage de la charrue (1), qui permet de défricher plus de terrain avec beaucoup moins de bras ; & il n'est pas douteux que l'on s'en servît dès que l'on seroit intéressé à ménager les esclaves. Il est prouvé que dans la dernière guerre, où la traite étoit nulle, les Colons de la Jamaïque obligés, pour ne pas se ruiner, d'adopter un système de douceur, ont fait autant de revenus que dans le tems où la traite étoit la plus florissante ; & à Saint-Domingue même les récoltes ont été aussi considérables, quoique les importations en France aient été moindres.

---

(1) Les Colons conviennent qu'une charrue fait l'ouvrage de vingt-cinq Nègres, & ils ne l'emploient pas, parce que leurs esclaves ne savent pas labourer, & qu'il faudroit les y dresser.

Clarkson a cité plusieurs habitans de la Jamaïque qui n'achetoient jamais de Nègres, & étoient plus riches que ceux qui suivent l'usage ordinaire, quoiqu'ils fissent de moins grandes recettes, parce qu'ayant beaucoup moins de dépenses à faire, le produit net étoit plus considérable; on en pourroit citer aussi plusieurs dans nos Colonies. Si cela étoit, dira-t-on, on adopteroit ce système, ce n'est point une raison, l'autre est plus commode, on y est accoutumé, & les neuf dixièmes des grandes propriétés sont gouvernés par des gérans, qui sont jaloux de présenter de grosses recettes sur leurs livres, à quelque prix que ce soit. *Les habitans ne perdroyent donc rien à l'abolition de la retraite*, ou, tout au plus, une petite partie de leurs revenus, jusqu'à ce qu'ils eussent adopté le nouveau système de douceur; & ils y gagneroient d'un autre côté, puisque le prix de leurs esclaves augmenteroit considérablement. Tous ceux qui connoissent la Guinée savent que l'on pourroit y faire un commerce très-avantageux, dont nous sommes privés par celui de la traite, que nous avons vu être très-défavorable. Les Colons doivent donc souhaiter que l'on abolisse la traite, comme  
bons

bons François, & même pour leur intérêt particulier, puisqu'il vaut mieux, sans contredit pour eux-mêmes, qu'ils perdent un peu à présent ( si tant est qu'ils perdent ), que de tout perdre dans vingt où trente ans ; car nous allons voir qu'à cette époque les Colonies seront ruinées, si l'on n'abolit pas la traite.

IV°. *Il est nécessaire d'abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies.*

Les Colons se plaignent que les Negres augmentent sans cesse de prix, & cependant il est impossible que cela soit autrement, & parce que la Guinée se dépeuple tous les jours, & parce que nos marchandises y deviennent tous les jours plus communes & moins cheres. Les Negres sont augmentés de 120 pour cent depuis 20 ans. Dans 20 ans ils feront donc plus que doublés de ce qu'ils sont à présent ; alors on ne pourra plus en acheter, & la Traite sera supprimée d'elle-même. Si l'on abolissoit aujourd'hui la Traite, les Colons qui doivent tous au commerce, pourroient encore payer avec de l'économie, même sans augmenter leur culture, parce que leurs dettes ne sont pas encore énormes ;

mais dans 20 ans ces dettes s'accumulant sans cesse & augmentant avec le prix des Negres , elles seront prodigieuses , ne pouvant plus en payer l'intérêt comme à présent en augmentant leur culture , parce que la Traite sera supprimée ; ils seront obligés de tout abandonner & les Colonies seront ruinées.

J'ai dit que tant que l'on laisseroit subsister la Traite & l'esclavage , on ne pouvoit remédier aux abus sans nombre que l'on voit dans les Colonies , parce que je crois être en état de prouver , que dans le régime actuel les Blancs y ont mille fois plus de causes de corruption qu'en Europe , & par conséquent y doivent être mille fois plus corrompus ( 1 ), quelque chose que l'on fasse.

---

( 1 ) Il seroit aisé de prouver , & l'on prouvera dans le tems , que la Traite même abolie , les Blancs dans les Colonies seront toujours prodigieusement corrompus tant que l'esclavage subsistera , & qu'il faut par conséquent l'abolir , par cette raison & pour mille autres ; les Colons crient à l'injustice , ont-ils raison ? Ils conviennent qu'un Esclave en dix ans les a plus que dédommagé de ce qu'il leur a coûté , on ne leur feroit pas d'injustice de les obliger d'affranchir cet Esclave au bout de 15 ans , je suppose ; les Colons , sans contredit , n'ont aucun droit sur les enfans qui naissent dans les Colonies , & qu'ils n'ont point achetés ; ces enfans leur paieroient de reste leur éducation , par leur travail depuis 15 ans jusqu'à 25. On peut donc , sans injustice , les obliger de les affranchir à 25 ans , ainsi du reste.

On connoît la nullité absolue de la Milice blanche des Isles qui a reculé dans la dernière guerre , tandis que l'on a été très-content des Negres & Mulâtres libres ; si nos Isles étoient cultivées par des Noirs libres , elles n'auroient besoin pour se défendre de nos troupes ni de nos vaisseaux. Si seulement la Traite étoit abolie , nos Esclaves étant mieux traités , & la plus grande partie étant créoles , ils ne nous seroient pas contraires en cas d'attaque. Mais tant que l'on permettra la Traite , ces Esclaves qui sont fort mal traités , aimant beaucoup le changement , & principalement ceux qui sont nés en Afrique , étant nos ennemis naturels , Saint-Dominique la Capitale des Colonies , qui , d'ailleurs a 200 lieues de côtes à garder , dont les rades sont mal défendues & les Villes point fortifiées , est exposée à être prise à la première invasion de l'ennemi : donc *il faut abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies.*

V°. *Les Negres sont maltraités dans nos Isles , & l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort.*

Les Colons avouent , par l'organe de  
B 2

M. Malouet, que l'on peut mener les Negres sans fouet, & cependant ils les châtient : premiere preuve qu'ils les traitent mal. Donnez, disent-ils, la liberté au commerce, alors nous pourrons nourrir les Esclaves à meilleur marché & ils seront plus heureux; & n'ont-ils pas à présent de quoi les nourrir? Dans les années ordinaires un Negre ne coûte pas à un habitant le dixieme de ce qu'il rapporte : une preuve que les Negres seroient encore très-malheureux, c'est que les Colons s'opposeroient toujours à l'abolition de la Traite, qui leur deviendroit inutile si les Esclaves étoient heureux. Mais sans se donner la peine de confondre leurs sophismes & les tableaux séduifans que l'on nous fait du bonheur des Noirs, sans entrer là-dessus dans des détails qui seroient frémir, & montreroient que les Colons, sans avoir un mauvais cœur, peuvent être cruels envers leurs Negres, parce qu'ils les regardent comme des animaux; sans parler des précautions qu'ils sont obligés de prendre contre les avortemens, & des suicides si fréquens parmi les Esclaves. On ne peut nier que la population ne diminue tous les ans de plus d'un seizieme

dans nos Isles , & qu'en comptant la proportion des naissances à la population générale de un à vingt-deux comme en Europe , il n'en meure beaucoup plus que dans des hôpitaux où l'on compte beaucoup d'incurables ; cependant la population augmente parmi les Negres libres & dans plusieurs habitations bien tenues que l'on peut citer ( 1 ). C'est en vain que les Colons nous disent que les Negres libres sont moins libertins , que le *tetanos* emporte un grand nombre d'enfans. Dans les habitations dont j'ai parlé , il y a autant de libertinage , autant de *tetanos* & de maux d'estomac qu'ailleurs , & cependant la population y augmente , or elle diminue prodigieusement par-tout ailleurs : donc il est évident , quelque chose qu'on puisse dire , que les *Noirs sont très-maltraités dans nos Isles.*

Les Colons conviennent , & il est aisé de prouver , qu'il seroit fort dangereux ,

---

( 1 ) Je dis que la population diminue tous les ans de plus d'un feizieme , parce qu'il y a environ 500 mille Esclaves dans nos Isles ; que 31 mille est à-peu-près le feizieme de 500 mille ; qu'on porte tous les ans 36 mille Esclaves dans ces Isles , & que le nombre de nos Esclaves n'augmente pas de 5000 tous les ans ; il est même douteux , depuis long tems , qu'il augmente sensiblement.

dans le régime actuel, que le Gouvernement se mêlât de la police intérieure des habitations ; aussi, malgré les Ordonnances, les Administrateurs des Colonies font-ils obligés de fermer les yeux là-dessus. M. Malouet propose dans chaque Paroisse pour veiller à la conservation des Noirs, un Tribunal composé de trois Habitans qui seroient ainsi Juges & Parties ; quoique chacun, dit-il, en d'autres termes, blâme mon projet & veuille avoir chez soi une autorité illimitée, ils rougiroient, étant assemblés, de ne point punir une injustice, comme si leurs ancêtres avoient rougi de dicter le Code noir ; comme si des hommes accoutumés au despotisme, pour qui il avoue que l'esclavage est une cause de corruption, qui regardent, & d'après leurs Loix & leurs Usages ne peuvent regarder leurs Esclaves que comme des piéces de bétail, iroient se piquer de justice envers leurs instrumens de labourage, à qui ils ne croient pas qu'on puisse faire d'injustice, & cela contre leur propre intérêt : qui ne fait d'ailleurs, que s'ils pouvoient croire leur honneur compromis, ils auroient cent moyens de le sauver, puisque les Negres ne sont jamais crus en Justice. *Il est donc démontré que les Negres*

*sont très-maltraités , & qu'il est impossible , quelque chose que l'on fasse , qu'ils le soient mieux tant que la Traite subsistera.*

M. Malouet sent mieux que personne l'impossibilité de mettre en exécution ses projets de bienfaisance , tant celui-ci que les autres que l'on refutera ailleurs ; & il est évident qu'il ne les a hasardés que pour faire passer son apologie de la Traite.

*VI°. Il est aisé de prévenir les révoltes qu'entraîneroient , suivant les Colons , l'abolition de la Traite.*

Les Planteurs assurent que l'abolition de la Traite seroit une torche allumée qui porteroit le feu dans les Colonies , parce que les Negres se persuaderoient qu'ils vont être libres ; d'abord il est plus que douteux qu'à Saint - Domingue , par exemple , notre plus belle Colonie , où ils sont abrutis par l'esclavage & un travail continuel qui les empêche de communiquer ensemble , qu'à Saint-Domingue dont les principaux quartiers sont quelquefois très-éloignés & séparés par des montagnes incultes , ils pussent jamais se rassembler , comme à la Jamaïque qui est petite & où ils sont plus rapprochés il est plus que

probable qu'ils seroient vendus par les gens de couleur libres (1), à qui ils ne peuvent rien cacher, & qui sont intéressés à maintenir l'esclavage. Mais quand même on auroit lieu de croire qu'ils seroient portés à la révolte, n'y auroit-il pas moyen de les prévenir ? Quoique les Loix ne la leur accordent pas, il est de fait que les Colons ont à présent une autorité illimitée sur leurs Esclaves ; voulez - vous épouvanter les Negres & les empêcher de croire qu'ils vont être libres, en même-tems que l'on abolira la Traite ; donnez par les Loix une autorité illimitée aux Colons, ils auront intérêt à n'en point abuser ; prenez d'ailleurs toutes les précautions de sûreté que l'on croira nécessaires, avant de publier des Réglemens pour l'abolition de l'esclavage, attendez plutôt quelques années pour laisser rasseoir les esprits des Noirs, si tant est qu'ils en aient besoin, ce qui n'est pas vraisemblable, tous les Colons conviendront qu'en s'y prenant de la sorte, *il est impossible que l'abolition de la Traite entraîne aucune révolte.*

Je crois vous avoir démontré, Messieurs,

---

(1) On appelle gens de couleur dans les Isles les Noirs & tous ceux qui tiennent de cette race, tels que les Mulâtres, Mislifs, Quarterons, &c.

que l'abolition de la traite ne nuiroit point à la Nation, & n'exposeroit les jours d'aucun Particulier; si, non content de convaincre votre raison, je voulois émouvoir votre sensibilité, je vous peindrois la multitude effroyable de crimes que la traite occasionne nécessairement en Afrique, toutes les atrocités qui se commettent à bord des navires négriers, atrocités nécessaires pour épouvanter les Africains, qui sont plus de dix contre un, & pour empêcher les révoltes sur ces navires (1); je vous peindrois les larmes, le désespoir, la misere des enfans, des parens, des époux, des épouses de tous les infortunés que nous enlevons à leur patrie, & dont la moitié périssent en mer ou avant d'être acimatés dans nos Isles; mais les Colons feroient passer de pareils tableaux, tous vrais qu'ils sont, pour *de la déclamation*; il suffit pour la cause des Noirs de prouver que la traite en fait périr un très-grand nombre, & que les Colonies peuvent s'en passer. On m'a objecté que les Etats-Généraux, qui avoient

---

(1) On a vu des Capitaines Négriers faire attacher des chefs de révoltés aux cordages de leurs vaisseaux, & là, les faire mutiler, tout vivants leur faire découper le corps en lambeaux avec des canifs pour servir d'exemple aux autres.

tant d'objets à traiter , ne pourroient vraisemblablement pas s'en occuper. Quoi ! lorsqu'il s'agit d'un abus aussi désastreux, puisqu'il ôte la vie à des Nations entières, & à nous-mêmes une foule de Matelots , qui ruine notre commerce , corrompt les mœurs nationales , qu'il faudra abandonner avant peu , & dont la cessation nous illustreroit à jamais ; des considérations de cette espece ne sont-elles pas plus que suffisantes pour engager les Etats-Généraux à nommer une Commission de vingt ou trente hommes sages , chargée d'examiner la cause des Noirs ? Ne pourroit-on trouver dans une Assemblée de mille personnes choisies , vingt ou trente hommes sans préjugés , inaccessibles aux intrigues des Colons , qui ne craignissent pas leur crédit , & ne tinssent au Commerce ni aux Colonies , par eux ni par leurs amis ? Car toutes ces conditions sont nécessaires pour être Juge compétent des Africains : quelque importantes que soient les délibérations de l'Assemblée , l'absence de 20 ou 30 personnes y pourroit-elle nuire un instant , y seroit-elle seulement apperçue ? J'ose le dire , puisqu'ils le peuvent sans faire tort à leurs concitoyens , rien ne peut dispenser les représentans d'une Nation aussi douce qu'éclair-

rée , de discuter un préjugé dont les suites sont si affreuses , & qui doit intéresser tous les habitans de la terre.

Je m'adresserai à tous les Membres de cet auguste Sénat, & je dirai d'abord à ceux du premier Ordre : Pontifes d'une Religion sainte , c'est au nom de 500 mille innocens qui gémissent dans l'esclavage , de plusieurs millions de familles qui se voient sans cesse enlever par des Chrétiens leurs parens, leurs fils & leurs filles , que j'ose vous engager à porter aux pieds du trône , à mettre sous les yeux de la Nation assemblée , les réclamations de tous les Noirs de l'Afrique & des Colonies. Les partisans de l'esclavage vous les représenteront dans leurs écrits comme des brutes qu'il faut châtier pour leur bien : mais comme ils vous citeront ensuite des habitations bien tenues, où l'on ne se sert pas de fouet (1), vous ne croirez pas à des assertions si opposées. Ils vous diront que l'on ne doit point se faire scrupule de la traite , parce que tous les esclaves que nous achetons sont des brigands & des criminels : mais comme ils ajoutent

---

(1) Voyez l'Ouvrage de M. Malouet, pages 33 & 132.

quelques pages après , que ces mêmes hommes font si bons , si honnêtes , que dans une habitation de 500 Noirs , la plus grande punition que l'on puisse leur faire est de les priver de la présence du maître (1) ; vous aurez mauvaise opinion d'une cause dont les meilleurs défenseurs sont obligés de se contredire sans cesse ; vous ne vous laisserez pas éblouir par le tableau présenté par eux des pertes que feroit la Nation à l'abolition de la traite , pertes que nous avons vues être imaginaires , qui même au premier coup-d'œil doivent paroître plus que douteuses ; & lorsqu'il vous sera démontré que la traite , dont l'abolition ne peut nous coûter de sang , fait périr pour la France seule environ 180 mille Noirs par année (2) , que nous ne faisons

(1) Voyez M. Malouet , pages 65 , 69 & 133.

(2) Les Européens exportent tous les ans 100 mille Noirs d'Afrique , qui d'après des calculs très exacts , occasionnent la mort de plus de 500 mille Africains. Sur ces 100 mille , il y en a 36 mille pour la France , dont 25 mille seulement sont fournis par les Armateurs François , & le reste par les Anglois. En renonçant à ce commerce , nous obligerions les autres Nations d'y renoncer , patce que les Noirs , qui commencent à être révoltés de notre brigandage , & souvent excitent à la révolte par dessous-main , les Esclaves qu'ils ont vendus , plus frappés par notre conduite de l'injustice des autres Européens , les recevraient peut-être fort mal , & ne s'adresseroient plus qu'à nous pour avoir des marchandises d'Europe en échange de leurs productions.

que le tiers de ce commerce , & que notre exemple obligeroit vraisemblablement les autres Nations d'y renoncer , vous ne croirez pas avec M. Malouet , qu'il soit indiscret , qu'il soit dangereux de parler & d'écrire pour sauver tous les dix ans la vie de *cinq millions d'hommes* ; vous engagerez la Nation à écouter , à protéger les défenseurs des Africains , & à nommer des Commissaires pour décider une question si importante à l'humanité.

Je dirai aux représentans de la Noblesse : hommes de la Nation , (c'est le sens du mot Gentilhomme) vous devez votre protection aux hommes les plus utiles à la Nation , aux Cultivateurs de ces Colonies , que l'on croit si nécessaires à l'Etat. On fait que votre Ordre y a plus de possessions qu'aucun autre. Distingués du peuple par votre naissance , vous devez vous en distinguer par vos vertus , en demandant les premiers que l'on regle le sort des Noirs.

Je dirai enfin aux Députés du Tiers : croyez qu'une classe d'hommes , de quelque couleur qu'ils soient , dont l'industrie n'est avantageuse qu'à nous , puisqu'ils n'ont aucune communication avec les autres peuples , qui paient à l'Etat autant & plus d'impôts

que nous (1), & sont obligés de nous acheter deux fois, de leur maître & de l'Etat, une liberté que nous leur avons enlevée, qui nous procurent le coton, le café, le sucre, tant de jouissances, tant de denrées, dont nous ne pouvons nous passer, qui soutiennent seuls ces établissemens éloignés, dont la ruine, suivant les Colons, entraîneroit celle de la Nation; que des hommes enfin à qui nous devons tant, qui ne vivent que pour nous, qui parlent notre langue & que nous avons privés de leur patrie, ont droit d'en trouver une parmi nous, & de faire partie d'un peuple à qui ils sont si utiles. Songez que vous êtes moins les représentans d'une Province particuliere que de la Nation en général, & que par conséquent vous vous devez, autant à vos concitoyens des Colonies, qu'à ceux d'Europe & aux François noirs, qu'aux François blancs; comment donc osez-vous vous élever contre les abus des privileges, quand vous laisserez subsister des abus plus odieux, prononcer le mot de liberté,

---

(1) Les Colons disent que les Negres ne payent pas d'impôts, & ils sont convenus tacitement qu'ils donnoient à l'Etat près de la moitié de leur travail, puisqu'ils ont avancé que Saint-Domingue, qui n'est fertilisée que par les Noirs, rend à l'Etat 45 pour cent de ses revenus.

quand vous ne réclamerez pas contre les horreurs de la traite ? Songez que les Noirs ne pouvant se faire entendre par eux-mêmes, & leurs malheurs ne vous frappant pas autant que ceux des Blancs, que vous avez sous les yeux, il seroit peut-être à propos de commencer par régler le sort des premiers que vous pourriez oublier, & quelques soient parmi nous les infortunes du pauvre, s'il est constant que le Negre livré aux caprices d'un maître colere & intéressé, & craignant à tous momens pour sa vie, doit être encore plus à plaindre, vous avez certainement l'obligation de vous occuper des Noirs, aussi-tôt au moins que des Blancs.

Une motion tendante à adoucir le sort des Noirs vient de passer sans contradiction au Parlement d'Angleterre : sans doute il seroit honteux pour des François de se laisser prévenir par leurs rivaux, & de recevoir d'eux des leçons de bienfaisance. Qui pourroit donc vous empêcher, Messieurs, de faire une pareille motion aux États-Généraux pour nommer, à l'exemple des Anglois, une Commission chargée d'examiner la cause des Noirs ? Ces malheureux ont d'autant plus lieu de l'espérer de votre justice, que, d'après toutce que nous avons

vu, il est, je crois, démontré que vous le devez, je le répète, à vous-même & à l'Etat.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

*A Paris ce* un ami des Noirs.  
*Mai 1789.*

*POST-SCRIPTUM.*

J'ai avancé que dans le régime actuel, les mœurs des Colonies seroient toujours très-corrompues, que les Colons regardent leurs esclaves comme des animaux, que tous les projets de M. Malouet étoient inadmissibles; on pourroit contester ces assertions, il n'est pas inutile d'y revenir. Lorsqu'on parle de la corruption des mœurs dans les Colonies, on ne peut offenser les grands propriétaires qui sont en France, dont la plupart ne sont pas sortis d'Europe; il en est un grand nombre dont il faut respecter les vertus & l'humanité, & j'ose dire que ceux-là penseroient  
comme

comme moi s'ils connoissoient le pays. Il y a beaucoup de corruption dans les Isles, parce que ces grands propriétaires n'y vont jamais, par ce qu'il n'y a pas la dixième partie des blancs qui y vivent, qui soient nés dans le pays. Ainsi l'on peut dire en général que les Colonies ne sont la patrie d'aucun blanc. Il est impossible que cela soit autrement dans un climat si différent de celui d'Europe, où l'on n'a aucune jouissance, où l'on est tourmenté de mille passions, où la moitié des Européens meurent dans la première année, où presque tous essuyent des maladies dangereuses. Si l'on réfléchit à tous les dangers auxquels les blancs sont exposés dans les Antilles, & que l'on y voit généralement parlant que des gens qui veulent faire fortune au péril de leur vie, & sont tirés des classes les plus corrompues parmi leurs Concitoyens; si l'on nous accorde que l'exemple de tous ceux avec qui l'on vit, l'éloignement de sa famille, des personnes, des objets qui retiennent dans leur devoir la plupart des individus, l'assurance de l'impunité, & de n'être pas moins considérés en revenant dans sa patrie, quelque chose que l'on fasse; que la réunion de toutes ces circonstances pour-

roit corrompre des hommes bien nés , & que l'intérêt dans les isles est le Dieu de tous les esprits , on concevra les *désordres affreux* dont se plaignent les Colons, ce sont leurs propres termes , on concevra que l'on y vende . . . . tout. Que dans tous les états , l'on y regarde comme ordinaires , des procédés qui déshonoreroient en Europe , & que l'on s'y permette journellement , sans perdre l'estime publique , des concussions, des extorsions, qui feroient pendre un homme en France.

Si à toutes les causes de corruption que j'ai indiquées , on ajoute encore celles qui dépendent de l'esclavage & du climat , on concevra & l'on croira , parce qu'il est impossible , je le répète , que cela soit autrement , on concevra que les grands crimes doivent être assez communs dans les Isles , & que les blancs y doivent être plus vicieux que les noirs qui ont moins d'occasions de le devenir. En effet , les blancs ne cherchent qu'à se tromper mutuellement , & les noirs , du moins , se gardent fidélité entr'eux.

M. Malouet , qui fait tout cela , assure que les Negres seroient mieux traités , par la suite , si l'on changeoit les mœurs Colo-

niales ; & pour y parvenir , il propose d'établir , dans les Isles , des Colleges , destinés à l'éducation des jeunes Créoles. Changer les mœurs Coloniales ! Comment trouvera-t-il des maitres sages pour ces enfans , dans un pays où il ne peut aller , comme nous avons vû , que des hommes avides & déjà à moitié corrompus. Comment formera-t-il des hommes dans un pays où la température rend ordinairement les Européens incapables d'aucune contention d'esprit , où tout porte à la licence , où les noirs & mulâtres , des deux sexes , vont nus jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans , où ces enfans verroient leurs semblables traités comme des animaux. M. Malouet aura beau dire , il est impossible que les mœurs des Colons soient meilleures , & que les Nègres soient plus heureux tant que la traite subsistera.

Comment a-t-on pu se laisser séduire un instant par l'ouvrage de M. Malouet , qui montre par-tout des préjugés contre les noirs , qui affirme que tout seroit perdu , si l'on voyoit des Financiers , des Négocians mulâtres , comme si on ne pourroit pas , comme à présent , leur interdire l'entrée de la France , & les reléguer dans

les Isles ? Comment a-t-on pu s'en rapporter à M. Malouet qui convient, en quelque sorte, en commençant son ouvrage, qu'il sera de mauvaise foi ; après avoir avoué que la traite produit des scènes atroces, il donne à penser, qu'il va en décrire une, & s'arrête tout-à-coup, en disant : *ici le peintre a dû voiler le visage d'Agamemnon*.... A dû voiler !.... Et pourquoi ne pas achever cette description, pourroit lui dire l'Avocat des noirs ? Si vous étiez impartial, n'ajouteriez-vous pas à la peinture exagérée de ce que l'on perdrait à l'abolition de la traite le tableau des maux qu'elle cause ? Et vous voulez *les voiler* ces maux, cacher ce qui est contre vous ; vous pouvez avoir ce projet, mais il n'est pas adroit d'en convenir.

J'ai dit que les Colons regardoient leurs esclaves comme des pièces de bétail, parce que leurs loix, leurs usages, tout ce qu'ils ont sous leurs yeux, contribuent à leur donner cette opinion. D'abord le Code noir, que l'on suit encore, déclare que les Negres sont des *meubles*, & que comme tels, ils doivent entrer dans la Communauté. Les Créoles s'accoutument, dès-

leur enfance , à voir leur avilissement , à en faire leur jouet , à entendre calomnier sans cesse l'intelligence & les mœurs de ces malheureux ; notre amour-propre , & la teinte de leur peau , nous porte naturellement à nous croire au-dessus d'eux ; d'un autre côté , la supériorité que nous donne en général , sur eux , la civilisation , dont ils sont pourtant fort susceptibles , la distance immense que les loix mettent entre deux hommes égaux en talens , mais de couleur différente , l'abrutissement dans lequel l'habitude d'être traités comme des animaux , en retient une partie , le spectacle habituel de cinq ou six cens noirs , conduits par une trentaine de blancs , sans qu'ils puissent se défendre , entassés dans la calle d'un navire comme des poulets que l'on porte au marché ; tout cela peut faire excuser le préjugé des Colons , & l'usage où ils sont , usage autorisé par les loix , de les vendre à l'encan comme des chevaux , & de les confondre sans cesse avec les animaux ; entr'autres , dans les annonces de vente , où l'on lit journellement , *Habitation , consistante en tant de carreaux , tant de mulets , tant de negres. ....* Comment des hommes habitués à ces usages , gouvernés par ces loix , témoins de

ces spectacles , ne prendroient-ils pas pour des bêtes , ces Negres qu'ils voient par-tout traiter impunément comme tels , quoiqu'ils soient dix fois plus nombreux que leurs oppresseurs ? Aussi le croient-ils fermement. Et le blanc le plus pauvre , le plus grossier , qui aura resté quelque-tems dans les Colonies , refusera d'épouser une mulâtresse riche & instruite ; il se croira déshonoré de manger avec un mulâtre opulent & bien élevé , parce que ces gens-là tiennent un peu de la race des esclaves.

Ce que l'on entend dire à tout le monde , & tant d'autres causes , dans les Isles , contribuent à nous donner ce préjugé , que sans des circonstances particulieres , si l'on n'a pas le tems & l'habitude de réfléchir , si l'on a résolu d'avance de se roidir contre l'opinion générale , il est très-difficile à l'homme le plus philosophe de pouvoir s'en garantir. Tout ce que nous avons dit ne peut donc faire aucun tort à M. Malouet , qui penseroit sans doute tout autrement , s'il n'eût vu le pays que comme observateur.

On a plus d'un exemple de Sociétés où des institutions vicieuses rendent cruels , envers certaines classes de leurs semblables , des hommes naturellement bons. C'est ce

qui arrive dans les Isles où le même Colon, que le préjugé rend cruel envers ses esclaves, parce qu'il les regarde comme des bêtes, & ne croit pouvoir les mener que par la crainte, est souvent honnête, humain même envers les blancs. Nous sommes donc loin de croire, comme M. Malouet en accuse les amis des noirs, nous sommes loin de croire que les Colons soient *des Ogres*, & qu'il faille qu'en France on ait horreur d'un Créole; ce sont les loix, les institutions, que nous accusons de tout le mal; les loix, les institutions, les obligent à regarder leurs Negres comme des animaux; il est naturel qu'ils les traitent de même. Cependant, si l'on observe que l'accroissement des lumieres, qui rend tous les jours les mœurs plus douces en Europe, ne fait pas le même effet dans les Colonies, quoiqu'en dise M. Malouet, parce qu'on ne peut profiter de ces lumieres dans un pays où l'on ne pense qu'à s'enrichir, où la chaleur, qui relâche au moral comme au physique, empêche de réfléchir & de s'appliquer à la lecture; si l'on conçoit qu'il est dans la nature que les Colons s'irritent plus souvent contre leurs esclaves que contre leurs animaux, parce qu'ils leur soupçonnent quelquefois

de la mauvaise volonté , ce qu'ils ne peuvent penser des bêtes ; si l'on se figure les fureurs que doit exciter la plus petite contradiction dans des hommes accoutumés au despotisme , & que ces hommes ne pensent pas qu'il y ait plus de mal à détruire un Negre qu'à égorger un mouton , on croira d'autant plus à ce que l'on raconte des cruautés de quelques Colons , qu'il seroit extraordinaire dans l'ordre actuel des choses, que de pareilles scènes n'arrivassent pas très-souvent. Et comme il est important , pour l'humanité , que ces cruautés soient connues , on n'accusera pas, avec M. Malouet , d'avoir la fièvre chaude ceux qui les feront connoître , peut-être , au contraire , on leur en saura quelque gré , sur-tout s'ils ont le ménagement de n'en point nommer les auteurs.

M. Malouet fait entendre que la Traite deviendroit inutile, si les Colons étoient en état d'employer, en avances foncières, l'argent qu'ils donnent aux Etrangers pour avoir des bois & des bestiaux ; & , pour n'avoir plus besoin des Etrangers, il les engage à planter des forêts , à nétoyer de mauvais terrains pour en faire des pâturages , cela est très-bien vu sans doute. Mais comment M. Malouet persuadera-

t-il aux Colons qui doivent tous, & sont pressés de jouir, de détourner leurs Esclaves de travaux très-productifs, pour les employer à des travaux qui ne produiroient rien au moins de très-long-temps? Croit-il qu'ils feront sur le champ une perte certaine, dans l'espoir d'un gain à venir, fort douteux encore tant que la Traite subsistera? Tels sont les moyens que M. Malouet propose pour adoucir le sort des Noirs; a-t-on eu tort de le mettre au nombre *de ces sages intéressés, qui en s'affligeant sur les maux de l'humanité, indiquent des remèdes qu'ils savent être inadmissibles, afin d'avoir droit de sonner l'alarme sur tout projet qui tend à les réformer?*

Si les États - Généraux nomment une Commission pour régler le sort des Noirs, elle s'occupera vraisemblablement avant tout, d'une institution atroce, l'impôt sur la liberté qui, de l'aveu même des Colons, ne leur est point avantageux, & de la demande qu'ils font d'être admis à l'Assemblée nationale; cette demande, cet impôt ne sont rien moins qu'indifférens aux Noirs, nous devons donc en parler.

Le Gouvernement qui ne peut tout voir par lui-même, obligé de s'en rapporter à des hommes que les Colons avouent eux-

mêmes avoir des préjugés contre les Noirs (1), non-seulement leur est pas favorable en Amérique, il s'oppose même à ce qu'on leur fasse du bien : par quelle fatalité un Monarque bienfaisant qui a aboli la servitude dans ses domaines, empêche-t-il un Particulier à Saint-Dominique de donner la liberté à ses Esclaves ? C'est une grace que l'Administration n'accorde guere que pour un seul individu & pour laquelle il faut payer 2000 livres, par tête, sans compter les frais de Bureau. On a donné quelques raisons pour motiver cet impôt ; je vais tâcher d'y répondre & d'en montrer les inconvéniens.

On a dit que la plus grande partie des libertés se donnoient à des enfans de Blancs & de Negresses ; qu'en empêchant les peres

---

(1) Voyez l'Ouvrage de M. Malouet qui est Colon, & a été Administrateur dans les Colonies. » Les Administrateurs (dit-il page 16) reçoivent ces préjugés » avec une sorte de respect ; ils s'en laissent dominer..... » Ils se familiarisent ensuite avec ce spectacle habituel » du despotisme colonial..... Tous les hommes ont une » tendance naturelle à cet abus de la force & de la » position d'un homme relativement à un autre. Ils reviennent en France rendre ces impressions irrésistibles, » & l'indifférence, l'inattention du Gouvernement se perpétue par toutes ces causes ».

de les affranchir, il y auroit plus de mariages légitimes, & que la population, dans les îles, augmenteroit parmi les Blancs. D'abord, nous avons vu que le climat, dans les îles, étoit trop contraire aux Blancs, pour qu'ils pussent jamais y peupler; nous avons vu que les Européens s'y regardent tous comme en exil, ce qui fait que la plupart y seront toujours célibataires; & si quelqu'un à présent prend une femme, c'est pour la mener en France. D'ailleurs, on y a tant de facilité de satisfaire ses desirs, qu'on ne peut s'y marier que par spéculation, & les Blancs pauvres, qui ne sont pas en état de racheter leurs bâtards, ne pouvant, sans déshonneur, épouser une femme de couleur, ne s'y marieront jamais. L'impôt sur la liberté ne peut donc augmenter la population parmi les Blancs.

On a dit qu'il falloit empêcher qu'il y eût beaucoup d'affranchis, qui deviendroient des fainéans & des vagabonds, & pourroient porter les Esclaves à la révolte. Sans doute, il ne faut point de vagabonds, il ne faut pas laisser affranchir un Negre, qu'il n'ait un métier ou une petite habitation qui puisse le faire subsister; il faut le remettre dans l'esclavage, si pouvant

avoir un état honnête, il préfère à ne vivre que de rapines; mais pourquoi faire payer pour avoir droit de l'affranchir, plus de 2000 livres à son maître qui, avec cet argent, pourroit lui donner un état, & en faire un homme utile? Tout le monde fait, d'ailleurs, que loin de favoriser les révoltes, les affranchis sont fort partisans de l'esclavage, parce qu'ils ont tous des Esclaves, ayant bientôt gagné de quoi en acheter au moins un. L'impôt sur la liberté, qui rapporte fort peu, qu'il seroit aisé de remplacer par d'autres, qui déplaît au plus grand nombre des Colons, n'a donc pu être proposé que par quelques-uns d'entr'eux, qui voudroient persuader aux Negres que l'esclavage est leur état naturel & n'être point taxés d'ingratitude, en n'affranchissant pas ceux qui les auroient bien servis.

Non-seulement cet impôt n'est d'aucune utilité, il a encore de grands inconvéniens. Lorsque des enfans mulâtres, élevés comme des hommes libres par un pere blanc, le perdent avant qu'il ait pu les racheter & qu'ils se voyent traiter en esclaves par son héritier, ou par le Gouvernement qui s'en empare au défaut d'héritier, quel doit être leur désespoir, leurs fureurs; combien ne doivent-ils pas être tentés de s'enfuir, de

se donner la mort ou de la donner à leurs tyrans ? Lorsque des Esclaves favorisés perdent un maître bienfaisant, qui leur eût donné la liberté, & tombent entre les mains d'un barbare qui les accable d'outrages & les soumet aux ordres de ceux qu'ils ont commandés, quelle doit être la rage de ces hommes naturellement vains, & combien ne doivent pas succomber à la tentation de se détruire ou de désertier ? L'impôt, sur la liberté, doit donc faire verser beaucoup de larmes, causer des meurtres, produire des désertions & des vagabonds ; & s'il est vrai que les Negres libres peuplent beaucoup plus que les Esclaves, il doit encore diminuer la population parmi les Noirs, qui seuls peuvent devenir indigènes dans les Antilles. Ce n'est pas tout, on fait que presque tous les affranchis ont un métier ; en empêchant les affranchissemens, on prive encore les Colonies & les Colons d'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent à beaucoup meilleur marché que ceux qui viennent d'Europe. Il est donc indispensable de supprimer au plutôt cet impôt atroce, parce qu'il n'est d'aucune utilité & qu'il nuit aux Colons & aux Colonies ; mais venons-en à la demande qu'elles font

d'avoir des Représentans à l'Assemblée nationale.

Si la Colonie de Saint-Domingue, que je prends pour exemple, parce qu'elle vaut à elle seule le double de toutes les autres, étoit composée d'hommes libres, comme la nouvelle Angleterre, & que tous les Propriétaires fussent sur les lieux, il n'est pas douteux qu'elle ne dût avoir des Députés; mais si, à Saint-Domingue, au contraire, il y a dix fois plus d'esclaves que d'hommes libres, si ces derniers veulent avoir des Représentans aux Etats-Généraux pour faire l'apologie de l'esclavage, & par conséquent resserrer les fers des autres, si les neuf dixièmes des Blancs qui y vivent, ne comptent pas y mourir & n'y ont pas de propriétés; si la plupart des grands Propriétaires ne sont jamais sortis de France, & y ont déjà eu voix délibérative, Saint-Domingue assurément ne peut être comparée en rien à une Province de France, quoiqu'en disent quelques Colons.

Nous avons vu qu'ils traitoient très-mal leurs Esclaves, puisque la population qu'il leur seroit facile d'entretenir diminue tous les ans d'un seizième; nous avons vu qu'il étoit impossible que ces Esclaves fussent

plus heureux tant que la Traite subsisteroit; or ils demandent & leurs Députés demanderoient la continuation de la Traite, c'est-à-dire la facilité de pouvoir immoler tous les ans, sans se ruiner, le seizieme de leurs Esclaves, environ 22 mille : donc *l'humanité est intéressée à ce que les Colons n'aient pas de Députés.*

Nous avons vu que les Colons avoient des préjugés, & de grands torts envers les Noirs : il n'est donc pas douteux qu'ils ne leur fussent contraires dans l'Assemblée Nationale : les Noirs n'y ayant pas d'Avocats, est-il juste d'y admettre les Avocats des Blancs qui parleroient contre les Noirs sans que ceux-ci pussent se défendre? Mais examinons les raisons que MM. du Comité de Saint-Domingue allèguent pour avoir des Députés. *Saint-Domingue* (disent-ils), *fondée par des Flibustiers François qui se sont donnés à la France, est doublement une Province Française.* Quel est celui de ces MM. qui descend des Flibustiers? Y en a-t-il un sur dix qui regarde Saint-Domingue comme sa patrie? Tous les Blancs, au contraire, ne la considèrent-ils pas comme une auberge où ils ne sont qu'en passant? *Nous sommes exposés aux premières attaques de l'ennemi, aux intempé-*

ries d'un climat mal sain. D'abord, ceux qui parlent, & presque tous les Propriétaires, n'y font point exposés puisqu'ils résident en France : leurs Gérans sont exposés, mais c'est parce qu'ils sont avides, & ce n'est pas pour le bien de l'Etat qu'ils s'exposent. *Nous sommes utiles à l'Etat ; si vous l'êtes, c'est par hasard, parce que vous y trouvez votre profit. Nous cultivons sous un ciel brûlant des productions devenues en Europe de premiere nécessité.* Ce n'est pas vous qui labourez, ce sont les Negres, ce sont ces hommes que vous comptez pour rien à qui nous en avons l'obligation. *Une partie de la Cour est Créole.* Dites composée de personnes qui ont des propriétés à Saint-Domingue, ce qui est fort différent. Si ces personnes rendent des services à l'Etat, les Colonies qu'ils n'ont jamais habitées doivent-elles s'en glorifier ? *Nous sommes braves, dévoués à la Patrie.* Oui, ceux qui parlent, Messieurs du Comité sont très-braves, mais encore une fois ils ne sont pas Créoles ; à Saint-Domingue tous les Blancs sont miliciens, & il n'y a pas de troupe plus corrompue, moins aguérie que cette milice, qui a fui dans la dernière guerre, où les Noirs libres ont très-bien fait. Comment des hommes honnêtes s'ob-

tinent-ils

tiennent-ils à vouloir faire corps avec des gens si méprisables à très-peu d'exceptions près, & des concussions desquels ils se plaignent sans cesse ?

*Nous avons quatre mille signatures*, cela n'est pas étonnant ; vous avez fait signer tous les gens qui peuvent avoir besoin de vous, des Négocians, des Ouvriers, vos Gérans, une foule d'hommes qui veulent l'être. D'ailleurs, il y a 25 mille Blancs à Saint-Domingue qui presque tous savent signer. *On dégoûteroit les Colons en leur refusant des Députés, & l'on nuiroit aux Colonies qui sont nécessaires à l'Etat.* C'est ainsi qu'on les compare toujours à une Province de France ; les trois quarts des Européens, même des Colons, n'y allant que pour faire fortune, & n'ayant pas l'intention de s'y fixer, que l'on accorde ou non aux Colonies quelques privilèges honorifiques, ils n'y porteront pas moins leurs capitaux & leur industrie : mais revenons à la question. Le plus grand nombre des Blancs qui vivent à Saint-Domingue, nés en Europe, ne s'y croient pas dans leur Patrie ; n'y étant pas propriétaires, ils s'intéressent peu à sa gloire, & il doit leur être indifférent qu'elle aie des Députés.

De toutes les personnes qui composent en

France le Comité colonial de Saint-Domingue , aucune n'y a habité de suite , & les deux tiers n'y ont jamais été. Il ne devroit donc y avoir que les Créoles libres , blancs & noirs qui pussent être Electeurs , & comme les premiers ne voudroient pas délibérer avec les autres , qui , d'ailleurs sont plus nombreux ( 1 ) , il n'y auroit pas de députation. Qu'est-ce donc qui demande cette députation ? Un petit nombre d'hommes qui tous résident en France , qui y ont été Electeurs & dont plusieurs ont été élus Députés. . . . . Ainsi , ceux qui seuls auroient droit de demander des Députés ne députeroient pas ; ceux qui en demandent n'en ont pas le droit ; & si on leur en accordoit , on feroit une injustice aux gens de couleur libres qui n'auroient aucune part à l'élection.

Résumons & concluons : nous avons vu que les Noirs qui sont dix fois plus nombreux que les Blancs perdroient à ce qu'ils eussent des Députés : donc , si l'intérêt du plus grand nombre doit l'emporter , ils ne devroient point en avoir.

---

( 1 ) On ne compte , à la vérité , à Saint-Domingue , que 15 mille gens de couleur libres & 25 mille Blancs , mais il n'y a pas le dixième des Blancs qui soient nés dans les Îles , & presque tous les gens de couleur sont Créoles.

Les Blancs qui maltraitent beaucoup les Noirs ne peuvent les représenter : donc (en supposant qu'on n'eût aucune des raisons que nous avons vues pour rejeter leur demande), ils ne peuvent avoir au plus, comme en France, qu'un Député sur 20 mille, c'est-à-dire *un* pour Saint-Domingue. Et puisqu'il est prouvé que les Noirs sont très-malheureux, & que l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort, les Colons ne peuvent avoir des Députés en raison de la population des Colonies, c'est-à-dire représenter les Negres, *tant que leur Comité ne demandera pas d'avance l'abolition de la Traite.*

---









